

Compte-rendu du conseil d'école du 20/10/17

Date : 20/10/17

Durée : 2h

Enseignants présents :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| - A. Michon CPA | - I. Grange / S. Ouled Lounis CE2B |
| - C. Charrier CP/CE1 | - E. Marcelin CM1A |
| - V. Bardin CP/CE1 – CM1B – CE2A | - M. Nominé CM1B |
| - F. Karoyan CE1A | - C. Lafite CM2A |
| - A.M Michon CE1B | - K. Leinen CM2B |
| - S. Vianesi CE2A | - A. Guyot |

Représentants de parents d'élèves :

- Pour la PEEP : Mme Caron – Mme Greneche
Pour la FCPE : Mme Pecqueur, Mme Masset, Mme Asifatu, Mme Billet
Pour l'API : Mme Dos Reis, Mme Foucart
Pour l'APAF : Mme Balaska

Représentants de la Municipalité :

- C. Chabrier adjointe au maire aux affaires scolaires et à la petite enfance.
K. Bonnet conseillère municipale.

Absents excusés :

- O. Hodges Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan
C. Marquand maître E du réseau d'aide
C. Lancre enseignante CPB

Ordre du jour :

- 1) Le conseil d'école : attributions et fonctionnement. Examen et validation du règlement intérieur.
- 2) Le réseau d'aide : son champ d'actions ; ses interventions.
- 3) Bilan de la coopérative scolaire. Changement de mandataire.
- 4) Les installations informatiques.
- 5) Présentation des propositions de fiches actions 2017-2018 du projet d'école.
- 6) Rythmes scolaires.
- 7) Divers : questions de la PEEP.

Tour de table : présentation des différents membres du conseil.

1) Attributions et fonctionnement du conseil d'école

- **Son cadre institutionnel** : rappel de sa durée de constitution, la fréquence de ses réunions, sa composition, de la distinction entre voix délibératives et voix consultatives.
- **Ses attributions** : énumération des points sur lesquels le conseil d'école peut être informé, consulté, et sur lesquels il peut donner son accord et être décisionnaire.
- **Son fonctionnement interne**: procédure d'invitation, de soumission du compte-rendu et de sa diffusion une fois validé.

- Validation du règlement intérieur 2017/2018 :

- Des modifications sont proposées par l'équipe enseignante. Elles concernent le point I article 1 – le point II articles 4 et 5 ainsi que le point IV article 10.
- Les représentants de parents d'élèves et la mairie n'ont pas souhaité apporter de modifications.
- Le règlement intérieur 2017-2018 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.
- Les éléments modifiés figureront en italique.
- Le règlement intérieur amendé sera mis en ligne sur le site de l'école, les familles en seront avisées par le biais du cahier de liaison qui devra être signé pour attester de la prise de connaissance du nouveau règlement.

2) Le réseau d'aide : son fonctionnement, ses interventions.

a) Présentation du fonctionnement du réseau.

- Sa composition : une psychologue et des enseignants spécialisés. Mme Parent, psychologue, étant en formation durant cette année scolaire, les demandes urgents seront transmises par la directrice à M. l'inspecteur qui missionnera une psychologue d'un secteur voisin.
- Le type d'aides : des aides pédagogiques ou rééducatives.
- Ses modes d'interventions : en classe ou en petits groupes.

b) Présentation des interventions engagées sur l'école.

Mme Marquand, enseignante spécialisée, a été présente sur les classes de cycle 2 à plusieurs reprises dès le début d'année. Une concertation avec les enseignantes de cycle 2 a eu lieu fin septembre, des évaluations ont également été passées.

L'aide pédagogique a démarré début octobre pour 5 élèves de CP, 4 élèves de CE1 et 6 élèves de CE2. Les élèves sont pris en petits groupes à raison de 2 séances hebdomadaires de 45' à 1h00 sur temps scolaire. L'aide apportée porte sur la lecture/ l'écriture (encodage) / la compréhension.

Les familles des élèves concernés ont été informées. Leur soutien est indispensable pour que l'élève comprenne que le RASED, l'enseignant de la classe et les parents sont partenaires et travaillent ensemble pour le faire progresser.

Une plaquette d'information sur le RASED a été affichée sur le panneau extérieur.

3) Bilan de la coopérative scolaire – changement de mandataire

● Présentation du bilan établi au 31/08/17 :

Les principaux postes de recettes : dons des familles, kermesse, photographie scolaire...

Les principaux postes de dépenses : sorties scolaires, achat d'albums, amélioration du cadre de vie, achat de matériel pour la fête d'école, adhésion et assurance à l'OCCE.

Solde au 31/08/17 : 831.80€ .Le bilan a été visé par un représentant de parent d'élèves.

● Mandataire

Mme Leinen prend le relais de Mme Charrier qui a été mandataire de la coopérative scolaire durant 10 ans. Nous remercions Mme Charrier pour le travail accompli durant toutes ces années.

4) Les Installations informatiques

● Point sur le développement informatique:

Début 2016 : installation de 2 VPI (fournisseur Manutan) .

Durant les vacances de Pâques 2016 : installation de 2 VPI supplémentaires (fournisseur Vidéo synergie).

Été 2017 : travaux de câblage au 1^{er} étage, installation de prises RJ45 dans toutes les classes de l'étage.

Fin 08/17 : livraison et installation d'une classe mobile 15 PC I core 3 (fournisseur Vidéo synergie).

Cette classe mobile est présentée au conseil. Elle permet, entre autres choses, un travail sur l'usage du traitement de textes, sur les recherches internet (elle dispose d'un wifi raisonné)... tant en situation qu'au travers de séances dédiées.

Le 12/09/1 : Intervention du fournisseur auprès de l'équipe enseignante.
La classe mobile a déjà été utilisée par les deux classes de CM2.

5) Projet d'école et fiches actions 2017-2018

a) Rappel des 3 objectifs prioritaires

- **Objectif 1:** Agir individuellement et collectivement afin de développer des valeurs de respect.
Besoin constaté : construire des valeurs de respect et de citoyenneté communes au sein de l'école.
- **Objectif 2:** diversifier et enrichir ses connaissances lexicales d'un point de vue sémantique et morphologique. Besoin constaté: accroître sa richesse lexicale.
- **Objectif 3:** prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement au travers d'actions solidaires et écocitoyennes. Besoin constaté :développer une conscience solidaire et écocitoyenne.

b) Présentation des actions envisagées pour l'année scolaire 2017-2018.

- **Pour l'objectif 1 :** participer à l'amélioration de son cadre de vie afin de réduire les dégradations matérielles.
- **Pour l'objectif 2 :** comprendre, savoir utiliser et réinvestir le lexique des émotions.
- **Pour l'objectif 3 :** présentation des différentes opérations solidaires et éco-citoyennes envisagées sur l'année scolaire.

6) Rythmes scolaires

Les différentes associations, fédérations ont convenu de lancer une consultation auprès des familles. D'ici fin novembre, une réunion d'échange aura lieu entre la commune, les représentants de parents d'élèves, les directrices d'école et la responsable du service périscolaire. Elle sera menée par M. Lallement, conseiller municipal. La date sera précisée ultérieurement par la commune.

6/ Points divers soulevés par la PEEP

• Vestiaires de la piscine des Ulis.

La propreté des vestiaires laisse à désirer et leur capacité est limitée pour accueillir les 12 garçons. Les enseignantes demandent à ce que les petits vestiaires individuels puissent être mis à leur disposition pour désengorger le vestiaire collectif. -> Mme Grange va contacter la conseillère pédagogique à ce sujet.

• Gestion des comportements des élèves au sein des classes

Il n'y a pas de système unique. Les règlements de classe sont élaborés avec les élèves ; les sanctions sont adaptées aux transgressions commises et ainsi qu'à l'âge des élèves concernés.

• Panneaux d'affichage

4 associations/fédérations sont représentées au conseil d'école cette année. Mme Chabrier explique que l'ajout d'un panneau supplémentaire représente un coût qui n'a pas été budgété sur l'année 2017 et qu'il n'y a que pour les fédérations que la mise à disposition d'un espace d'affichage est obligatoire. La question va toutefois être étudiée au budget 2018.

• Ascenseur / réfectoire

Une première tranche de travaux a été réalisée. Le coût pour leur achèvement doit être budgété sur 2018. Le nouveau réfectoire, quant à lui, est prévu pour 2020. Il doit permettre de libérer de la surface pour créer de nouvelles classes. Mme Chabrier précise que les projections d'effectifs réalisées à ce jour, ne laissent pas entrevoir d'ouverture de classe.

Dates des prochains conseils : mardi 6 mars 18h45 - 20h45
jeudi 14 juin 18h30 - 20h30

Fait à : Forges-les-bains Le : 05/11/17	La secrétaire de séance Vianesi Stéphanie 	La Directrice de l'école Grange Isabelle 
--	---	--